



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne

à

Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER  
Préfète de l'Ariège  
Hôtel de Préfecture  
2 rue de la Préfecture-BP 87  
09007 FOIX Cedex

Affaire suivie par : Daniel SCHAAD  
Pôle patrimoine et Architecture  
Service de l'architecture, des espaces protégés  
et de la qualité du cadre de vie

Toulouse, le 21 avril 2021

Tél. : 05 67 73 21 05

Courriel : daniel.schaad@culture.gouv.fr

Répondre à

Drac Occitanie - site de Toulouse

32, rue de la Dalbade - BP 811

31080 Toulouse Cedex 6

Réf. : MV/DS/CT/2021/77

Objet : SPR de Mirepoix – enquête publique.

PJ : Avis de la CNPA du 4 mars 2021.

En séance du 4 mars 2021, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a donné un avis favorable au classement en site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Mirepoix. L'étape suivante consiste en l'organisation de l'enquête publique qui incombe à l'autorité administrative (art. R.631-2 du code du patrimoine).

La communauté de communes du Pays de Mirepoix, autorité compétente en matière de PLU, assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude qui relève de son territoire. L'ABF de l'Ariège et le service de l'architecture de la Drac Occitanie en assurent le contrôle scientifique et technique.

Afin de faciliter le déroulement de l'enquête publique, la communauté de communes et la commune de Mirepoix prendront à leur charge l'organisation de l'accueil du commissaire enquêteur et du public sur site, ainsi que la mise à disposition du dossier d'étude en version papier et dématérialisée et de panneaux informatifs. L'ABF de l'Ariège sera l'interlocuteur référent du commissaire enquêteur pour les questions touchant aux enjeux patrimoniaux.

La DRAC Occitanie, site de Toulouse, prendra en charge le budget de l'enquête publique et sera votre interlocutrice (Daniel Schaad – 06 78 95 24 51 – daniel.schaad@culture.gouv.fr) dans sa mise en place.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional des affaires culturelles,

Michel ROUSSEL

Pour le Directeur régional  
des affaires culturelles  
Le Directeur du pôle patrimoine  
et architecture  
Michel VAGINAY



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine  
Sous-direction des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux  
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial  
Affaire suivie par Elisabeth Cheuret  
Référence :  
2021/D/

La ministre de la culture

à

Monsieur le Préfet de la région Occitanie  
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 09 mars 2021

**Objet :** avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 04 mars 2021– projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Mirepoix (Ariège)

**P.J. :** Projet de périmètre

Lors de sa séance du 04 mars 2021, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Mirepoix, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L. 631-2 et R. 631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R. 123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation  
Le sous-directeur des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux

  
Emmanuel ÉTIENNE